



*Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron*

**Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ**

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220608-DE
Reçu le 07/07/2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : le 17 juin 2022

Date d'affichage : le 17 juin 2022

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt deux, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anice SASSI – Roland JOFFRE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/06/08

COMPTE ADMINISTRATIF PES 2021



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/06/08

COMPTE ADMINISTRATIF PES 2021

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220608-DE
Reçu le 07/07/2022

Délibération de la commission administrative concernant l'approbation du compte administratif dressé par Monsieur Sébastien DAVID ordonnateur.

La commission administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LACOMBE, Vice-Président,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget annexe PES de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du SIEDA en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget annexe PES 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Section	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	DEFICIT EXERCICE PRECEDENT	MANDATS EMIS PENDANT L'EXERCICE	TITRES EMIS PENDANT L'EXERCICE	RESULTAT DEFICIT	RESULTAT EXCEDENT
Fonctionnement	100 285.32		1 691.13	2 600.82		101 195.01
Investissement		119 815.14	18 800.44	1 200.00	137 415.58	
TOTAUX	100 285.32	119 815.14	20 491.57	3 800.82	36 220.57	

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 6 Jul 2022

